

**Zeitschrift:** Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile  
**Herausgeber:** Schweizerischer Zivilschutzverband  
**Band:** 16 (1969)  
**Heft:** 6

**Rubrik:** Nouvelles des villes et cantons romands

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Nouvelles des villes et cantons romands



Dans notre chronique du mois de mai, nous émettions quelques réflexions quant au fait que si l'organisation générale de la protection civile doit présenter une unité de conception, elle doit tenir compte des diversités qui se manifestent — fort heureusement, car c'est la raison d'être et la force de notre Etat fédératif — dans telle ou telle région du pays. Ces diversités entraînant des réactions elles-mêmes dissemblables suivant les cantons considérés...

## Subventions pour les hôpitaux «abrités»

Nous ne pensions pas que les réflexions en question trouveraient si vite leur justification dans les faits, puisque — à Genève, et à propos de la construction d'un hôpital — une vive polémique vient d'éclater, qui n'est certes pas profitable à la protection civile en général. Il s'agit bien sûr de la polyvalence des hôpitaux «abrités», la question étant revenue sur le tapis à l'occasion de la construction prochaine d'un établissement hospitalier hors de l'agglomération urbaine. Au grand étonnement des promoteurs de l'hôpital en question et des responsables de la protection civile genevoise, des difficultés ont surgi au sujet de la contribution de la Confédération et c'est même une question de principe qui a été invoquée à cette occasion... mais dans un sens négatif pour les promoteurs. La presse s'est emparée de l'affaire et une interpellation a été faite au Grand Conseil à ce sujet et axée entièrement sur cette idée que la protection civile ne trouvera sa véritable place que le jour où on prouvera qu'elle peut et doit être utile tous les jours. Nous savons que tout le problème est à l'étude, mais ne pourrait-on pas éviter de semblables polémiques, qui ne servent en rien notre cause? Il y a là un problème à suivre, et nous le suivrons de près.

\*

## Canton de Neuchâtel

Comme dit brièvement dans notre chronique du mois de mai, le chef de l'Office cantonal neuchâtelois de la protection civile, André Laubscher a rédigé un excellent rapport touchant à l'année 1968, et dont nous jugeons utile de reproduire quelques extraits, tout en félicitant l'auteur de cette intéressante étude.

### a) Organismes de protection

Les chefs locaux de la protection civile des communes ont été chargés

de prendre divers contacts avec les chefs responsables de la mise sur pied des organismes de protection d'établissement, afin de collaborer aux divers travaux relatifs à l'apprentissage écrit de des entreprises industrielles et administratives, ainsi qu'à l'établissement des plans du dispositif de situation permettront à l'Office cantonal de prendre diverses mesures concernant les livraisons de matériel aux établissements astreints à la mise sur pied d'un organisme de protection. Elles permettront également d'établir le tableau des cours d'instruction pour le personnel des services feu, pionniers, sanitaire et gardes d'immeuble selon un principe d'échelonnement dans le temps.

Les communes de St-Blaise, Cortaillod, Colombier, Fontainemelon, St-Aubin et Fleurier ont présenté aux autorités cantonales et fédérales soit un avant-projet, soit un projet définitif pour la construction d'un poste de commandement.

L'aménagement de locaux pour l'emmagasinage du matériel est en voie de réalisation dans les communes de Neuchâtel, Cortaillod, Colombier, Fleurier et Le Locle.

Les communes de Colombier, Rochefort, Noirague, Chézard-St-Martin, Le Locle et La Chaux-de-Fonds ont présenté divers projets relatifs à l'installation de sirènes d'alarme.

### b) Chefs locaux

Les chefs locaux et leurs adjoints se sont réunis à deux reprises, dans le cadre de leur association, soit le 8 juin 1968 au Locle et le 26 octobre 1968 à Auvernier. Au cours de ces deux assemblées générales, présidées par M. John Perret, chef local, Les Ponts-de-Martel, les chefs responsables des communes ont eu l'occasion d'entendre un brillant exposé de Me Martin, chef du Service juridique de l'Office fédéral de la protection civile, sur la situation de la protection civile en Suisse, ainsi qu'un excellent rapport, présenté par le cap Couttaaz, officier de la Police cantonale du Valais, sur les catastrophes de Mattmark, la collision de chemin de fer de St-Léonard et les conséquences des inondations de Vernayaz.

### c) Instruction

#### Effectif du personnel instructeur

A la fin de l'année 1968, l'Office cantonal de la protection civile disposait de 43 instructeurs cantonaux et de 167 instructeurs communaux, à savoir:

Catégories	Instructeurs cantonaux	Instructeurs communaux
Chefs G. I. . . .	13	47
Chefs îlots . . . .	4	24
OPE . . . . .	9	—
Sapeurs-pompiers de guerre . . . .	4	38
Pionniers . . . .	6	32
Sanitaires . . . .	3	26
AC . . . . .	2	—
Service administratif . .	2	—
<b>Totaux</b>	<b>43</b>	<b>167</b>

### Cours cantonaux

Les cours suivants ont eu lieu à Sugiez:

- Cours de cadres pour chefs de classe des cours de formation pour instructeurs communaux, chefs d'immeuble, services sapeurs-pompiers de guerre, pionniers et sanitaires (6 participants).
- Cours de cadres pour chefs de classe du cours de formation d'instructeurs communaux, chefs d'îlots et service sapeurs-pompiers de guerre (14 participants).
- Cours de formation pour instructeurs communaux chefs des gardes d'immeuble et service des pionniers: 28 participants (13 gardes d'immeuble et 15 pionniers). Les certificats de capacité ont été délivrés aux intéressés le 5 décembre 1968.
- Cours de formation pour instructeurs communaux des services sapeurs-pompiers de guerre et sanitaire: 28 participants (18 sapeurs-pompiers de guerre et 10 sanitaires). Les certificats de capacité ont été délivrés aux intéressés le 5 décembre 1968.
- Cours de formation pour instructeurs communaux chefs d'îlots: 24 participants. Les certificats de capacité ont été délivrés aux intéressés le 5 décembre 1968.
- Cours pour comptables des organismes de protection locaux: 22 participants. Les certificats de capacité ont été délivrés aux intéressés le 27 novembre 1968.

### Cours communaux

Les cours suivants ont eu lieu à Sugiez:

- Un cours de cadres pour chefs de classe et cours d'introduction et de perfectionnement des services sapeurs-pompiers de guerre, pionniers et sanitaire (32 participants).

- Un cours de cadres pour chefs de classe des cours d'introduction pour chefs des gardes d'immeuble (18 participants).
- 8 cours d'introduction destinés à la formation des sapeurs-pompiers de guerre, pionniers et sanitaire, pour 400 hommes environ des communes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, St-Blaise, Marin, Colombier, Peseux, Fleurier et Couvet.
- 8 cours de perfectionnement destinés à compléter la formation des sapeurs-pompiers de guerre, pionniers et sanitaire pour 400 hommes environ des communes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Marin, Peseux, Fleurier et Couvet.
- 3 cours d'introduction destinés à la formation des chefs des gardes d'immeuble pour 160 hommes environ des communes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, St-Blaise, Marin, Colombier, Peseux, Fleurier et Couvet.
- Un rapport d'instruction pour la ville de Neuchâtel.

Les cours suivants ont eu lieu au Locle:

- Un cours de cadres pour chefs de classe des cours d'introduction et de perfectionnement des services sapeurs-pompiers de guerre, pionniers, sanitaire et chefs des gardes d'immeuble (21 participants).
- 2 cours d'introduction destinés à la formation des sapeurs-pompiers de guerre, pionniers et sanitaire pour 100 hommes environ de la commune du Locle.
- 2 cours de perfectionnement destinés à compléter la formation des sapeurs-pompiers de guerre, pionniers et sanitaire, pour 100 hommes environ de la commune du Locle.
- Un cours d'introduction destiné à la formation des chefs des gardes d'immeuble pour 50 hommes environ de la commune du Locle.

#### *Effectif du personnel instruit*

Durant l'année 1968, l'Office cantonal de la protection civile a formé les effectifs suivants:  
 80 instructeurs communaux  
 22 comptables  
 458 sapeurs-pompiers de guerre  
 230 pionniers

196 chefs des gardes d'immeuble  
 207 sanitaires  
 soit au total: 1193 hommes.

#### **d) Matériel**

Durant l'année 1968, toutes les communes astreintes à la protection civile ont reçu du matériel livré par la Confédération.

Les communes disposent actuellement pour l'autoprotection (gardes d'immeuble) de:

3460 casques légers  
 400 assortiments par unité de gardes d'immeuble  
 6920 seaux-pompes.

Elles disposent également de:  
 2360 masques d'exercice

38 motopompes type 1 (400 l min)  
 27 motopompes type 2 (1400 l min)

16 compresseurs

assortiments divers pour la lutte contre le feu, le sauvetage, les soins à donner aux blessés, ainsi que du matériel de détection A.

La valeur totale de ce matériel s'élève à environ 1 937 600 fr.

#### **e) Constructions d'abris privés**

162 décomptes relatifs aux constructions d'abris privés ont été liquidés durant l'année. Ces ouvrages permettent d'abriter 5511 personnes. Le montant total des subventions cantonales versées aux intéressés s'élève à 532 425 fr.

Le nombre des abris privés construits depuis 1953 s'élève actuellement à 1823.

Ils permettent d'abriter 60 805 personnes, soit environ le 36,5 % de la population totale du canton de Neuchâtel.

Le nombre de projets de constructions d'abris privés s'élève actuellement à 594. Ces ouvrages permettront d'abriter 23 495 personnes. Des promesses de subvention ont été accordées sur un montant de dépenses supplémentaires s'élevant à 10 847 667 fr.

#### **f) Centre opératoire protégé de l'Hôpital Pourtalès de Neuchâtel**

Les travaux de construction du centre opératoire protégé se sont poursuivis dans de bonnes conditions. Les délégués de l'Office fédéral de la protection civile et de l'Office

cantonal de la protection civile ont assisté, durant l'année, à 4 séances de la Commission de construction de l'Hôpital Pourtalès, ainsi qu'à 33 séances de chantier.

Les travaux de génie civil ainsi que les travaux concernant les installations électriques, sanitaires et de ventilation, réalisés au 31 décembre 1968, représentent une dépense de 3 225 000 fr. environ.

La Commission financière du Grand Conseil et le Conseil d'Etat in corpore ont visité le chantier, en date du 8 avril 1968. Les autorités de la ville de Neuchâtel ont également visité l'ouvrage, le 16 mai 1968. (Une étude complète sera faite au sujet de cette construction.)

#### **g) Conclusion**

La protection civile du canton de Neuchâtel n'est certes pas encore apte à s'engager en cas de catastrophes ou en cas de guerre, étant donné que l'instruction des cadres à l'échelon groupe, section et détachement ne pourra pas débuter avant l'année 1970. Toutefois, les responsables cantonaux et communaux de cette organisation devront tout mettre en œuvre pour que la protection civile devienne opérationnelle dans un proche avenir.

\*

#### **Présence romande au comité central de l'USPC**

Lors des assises 1969 de l'Union suisse pour la protection des civils, tenues le 26 avril à Berne, la présence romande au comité central a été notablement accrue. En plus, en effet, des membres d'expression française déjà en fonction et qui ont été tous réélus, trois nouveaux représentants des cantons romands ont été appelés à fonctionner au comité central de l'USPC. Et, chose qui paraît particulièrement intéressante, les trois intéressés font partie de la Commission romande d'information. Il s'agit de M. André Laubacher, chef de l'Office cantonal neuchâtelois PC, de Me Guy Zwissig, président de la section cantonale valaisanne USPC, et du soussigné, président de la commission en question. Félicitations aux anciens et aux nouveaux membres!

J. Chevalier

## «L'Office fédéral de la protection civile communique»



Prenez également connaissance des communications officielles de l'Office fédéral de la protection civile publiées aux pages 215 à 221. Ces pages de l'Office fédéral paraîtront désormais dans chaque numéro. Elles représentent un précieux enrichissement pour notre journal.